



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 janvier 2021
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2021

9-12 février 2021

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé avec le Fonds Dynamo autorenewable

Résumé

Le Conseil d'administration trouvera dans cette note des informations sur un fonds autorenewable (le Fonds Dynamo autorenewable), qui stimulera la croissance de la collecte de fonds dans le secteur privé. Avec le Fonds Dynamo, l'UNICEF disposera d'un mécanisme d'investissement ciblé et durable qui aidera les bureaux de pays et les bureaux régionaux à dynamiser les activités de collecte. Le Fonds sera financé au moyen de diverses sources, y compris au moyen du budget spécial alloué à la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé et des contributions versées par divers partenaires des secteurs public et privé.

* [E/ICEF/2021/1](#).



I. Aperçu général

1. On trouvera dans le présent document des informations sur la création d'un fonds autorenewable (le Fonds Dynamo autorenewable), qui permettra d'investir de manière durable dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, au profit des bureaux de pays et des bureaux régionaux.
2. Le Fonds sera financé au moyen de diverses sources, y compris du budget spécial alloué à la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé et des contributions versées par divers partenaires des secteurs public et privé.
3. L'UNICEF avancera des fonds prélevés sur le Fonds Dynamo autorenewable aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux, qui s'en serviront pour financer des activités de collecte de fonds dans le secteur privé. Les remboursements interviendront dans les délais fixés par le Contrôleur, en concertation avec la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé.

II. Introduction

4. Une part importante des fonds versés par le secteur privé provient des pays émergents d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe, principalement sous forme de contributions versées tous les mois par des particuliers. En 2019, les 18 bureaux de pays opérant dans ces pays émergents ont recueilli collectivement 130 millions de dollars auprès de 1,4 million de particuliers environ, fruit des opérations structurées de collecte de fonds menées auprès du secteur privé. Le taux composé de croissance annuelle de ces dons s'établit à 20 % depuis 2010.
5. La croissance à long terme des fonds provenant du secteur privé sur ces marchés est tributaire des investissements qui seront faits pour attirer de nouveaux donateurs, remplacer les donateurs qui ont délaissé l'UNICEF et multiplier le nombre total de donateurs qui font des versements mensuels.
6. Pour soutenir cette croissance et atténuer les risques liés au déclin que connaissent déjà et que continueront de connaître les ressources ordinaires, ainsi que les risques liés à la réduction des mises de fonds qui en découlera pour les bureaux de pays, l'UNICEF a décidé de mettre sur pied le Fonds Dynamo autorenewable.
7. Avec le Fonds Dynamo autorenewable, l'UNICEF disposera d'un mécanisme d'investissement ciblé et durable qui aidera les bureaux de pays et les bureaux régionaux à stimuler la croissance des activités de collecte de fonds dans le secteur privé.
8. Les objectifs du Fonds Dynamo autorenewable sont de donner aux bureaux de pays des moyens supplémentaires et prévisibles leur permettant d'intensifier les activités de collecte de fonds sur leurs marchés et d'exploiter le potentiel de ces marchés pour dynamiser l'exécution des programmes et la réalisation des objectifs de développement durable¹.
9. Le Fonds sera autorenewable et servira au financement d'activités de collecte de fonds, sans être limité à un exercice particulier. Il sera regarni automatiquement au moyen des sommes qui lui seront remboursées.

¹ United Nations, *United Nations Secretary-General's Roadmap for Financing the 2030 Agenda for Sustainable Development: 2019-2021*, New York, 2019.

III. Gestion et alimentation du fonds renouvelable

10. La Directrice générale a confié à la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé le soin d'administrer le Fonds Dynamo autorenewable, en étroite collaboration avec les directeurs régionaux de l'UNICEF. Le Contrôleur exercera un contrôle fiduciaire et veillera au respect des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'UNICEF.

11. L'UNICEF s'attachera à trouver diverses sources de capitaux pour assurer le fonctionnement du Fonds sur une base autorenewable. Parmi les sources potentielles de capitaux figurent :

- a) le budget à des fins spéciales alloué à la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé ;
- b) les partenaires du système des Nations Unies, comme la Banque mondiale ;
- c) des partenaires dans les secteurs public et privé.

IV. Prélèvements et remboursements

12. Pour qu'un projet soit financé au moyen du Fonds Dynamo autorenewable, il faut que le retour sur investissement soit bon, conformément aux meilleures pratiques de l'UNICEF. Il conviendra que les bureaux de pays et les bureaux régionaux s'engagent à rembourser dans les délais les prêts qui leur seront octroyés. Ces règles vaudront pour tous les bureaux considérés comme pouvant se tourner vers le Fonds.

13. Le Fonds Dynamo servira à démultiplier les possibilités de croissance concernant la collecte de fonds auprès du secteur privé dans toutes les filières de collecte de fonds et dans toute l'organisation. Les activités et les créneaux pouvant faire l'objet d'un financement seront pris en considération dans les stratégies d'investissement régionales et intégrées dans les plans des bureaux de pays concernant le secteur privé et dans d'autres plans.

14. Toutes les activités de collecte de fonds, comme les activités en direction des particuliers, des influenceurs et des entreprises, pourront être financées au moyen du Fonds, pour autant qu'il soit établi qu'elles peuvent rapporter des recettes accrues et que les avances feront l'objet d'un remboursement dans les délais.

15. Le délai de remboursement sera au minimum de 36 mois, ou toute autre période jugée appropriée par le Contrôleur, en concertation avec la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé.

16. Les bureaux de l'UNICEF qui pourront bénéficier d'avances sont les suivants :

- a) les bureaux de pays ayant des opérations de collecte de fonds structurées ;
- b) les bureaux de pays dans les marchés émergents qui ont procédé à une évaluation complète du potentiel de marché et où le marché est manifestement porteur en ce qui concerne les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé ;
- c) les bureaux régionaux (pour les créneaux multipays lorsque cela est le plus logique) ;
- d) les créneaux multipays administrés par la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé lorsque les bureaux régionaux ne disposent pas des moyens de le faire par eux-mêmes ou lorsque plus d'une région est concernée.

V. Risques et gestion des risques

17. Les principaux risques liés à la mise en place du Fonds Dynamo autorenewable concernent les résultats et le retour sur investissement des activités de collecte de fonds menées au niveau local, ainsi que les éventuelles fluctuations monétaires dans les pays dans lesquels l'UNICEF a recours au Fonds. L'UNICEF gèrera les risques au niveau des bureaux de pays, suivant en cela les orientations générales que donnera la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé. Il appliquera des mesures d'atténuation pour s'attaquer aux facteurs de nature à compromettre la viabilité et les objectifs du mécanisme.

VI. Conclusion

18. Compte tenu de la conjoncture, de l'incertitude qui règne quant aux ressources qui seront disponibles pour les programmes de l'UNICEF, des attentes toujours plus élevées placées dans l'action de l'UNICEF face aux besoins croissants des enfants, en particulier pendant la pandémie, il est crucial de chercher des moyens novateurs de générer des revenus pour les programmes de pays dans le monde entier. Le Fonds Dynamo autorenewable permettra de stimuler la croissance des revenus provenant des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé au niveau des pays et des régions. Il aidera à combler d'éventuelles lacunes de financement et donnera les moyens à l'UNICEF de s'acquitter de son mandat.
